



HAL
open science

Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable (chap. 1 de l'ouvrage La ville durable controversée)

Jérôme Boissonade

► To cite this version:

Jérôme Boissonade. Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable (chap. 1 de l'ouvrage La ville durable controversée). Petra. La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, , 2015, Pragmatismes, 9782847430974. halshs-01402552

HAL Id: halshs-01402552

<https://shs.hal.science/halshs-01402552v1>

Submitted on 29 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 1

Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable¹

Jérôme BOISSONADE

Le cœur du parcours pragmatiste [consiste à] creuser la chose dans sa diversité infinie pour parvenir à l'accord dans le jugement ; repousser à l'infini cet accord et n'accorder au sujet que cette force, qui n'est pas la sienne, de viser un monde en train de se faire et une connaissance qui émerge.

I. JOSEPH, *L'Athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica, 2007, p. 462.

Il faut toujours avoir des histoires à raconter ou, du moins, construire son discours comme une histoire avec un contexte, des personnages, une intrigue, une fin et, pourquoi pas, une morale. L'objectif est de captiver l'auditoire et de sortir des discours trop théoriques, en privilégiant l'expérience et l'exemple pour que le public puisse s'identifier.

J.-L. MARROU, « Le Management en 10 bonnes pratiques et 30 concepts clés », *L'Entreprise*, n° 280, 1^{er} juillet 2009, pp. 84-89.

La ville durable est un grand récit, avec ses héros et ses icônes, ses réussites et ses échecs. Nous y avons tous reconnu nos propres enfants et les beaux lendemains

1. Je remercie Nicolas Antheaume, Pierre Charbonnier, Francis Chateauraynaud, Bernard Kalaora et François Ménard pour leurs remarques. Le contenu de ce texte n'engage bien sûr que son auteur.

d'un bien-être en accord avec le monde, enfin libéré des archaïsmes. Les hommes, toujours entravés par leurs appartenances et leurs pratiques, sont-ils à la mesure de ce projet ? Aujourd'hui, le pédagogisme qui caractérise le développement durable² laisse à penser que ce n'est pas le cas. Il se présente en effet comme un instrument de gouvernement politique, économique et environnemental, à la fois critique vis-à-vis d'un développement irresponsable et prompt à désamorcer une critique plus radicale. Dans ce texte, nous allons tenter d'étayer une première hypothèse : malgré son omniprésence, le volontarisme institutionnel qui porte le développement durable repose aujourd'hui sur une ambition de maîtrise des processus et une défiance vis-à-vis des populations qui tendent à le rendre de plus en plus fragile. Pour réengendrer sa légitimité, les acteurs qui le portent devront adopter une approche pragmatique à même de repérer et de réinterpréter les expériences des individus, les prises et les compétences éventuelles que les situations leur donnent pour répondre aux épreuves qu'ils rencontrent – comme c'est le cas face à l'inconfort provoqué par tel ou tel équipement technique. La reprise de ces expériences par les institutions, dans le but d'élaborer un nouveau récit – le "bâtiment BBC", les "circulations douces", etc. – renforcerait alors leur hégémonie. En revanche, l'appropriation critique de ces expériences par les individus ou les collectifs leur permettrait d'espérer une plus grande émancipation³, en dépendant moins d'un dispositif technique pour ressentir

2. Voir, dans cet ouvrage, le chapitre rédigé par Éric Pautard : « La Rhétorique pédagogique au service de l'acceptabilité sociale. Le verdissement des conduites individuelles en question ».

3. Voir sur ce point : M. S. PIRAUD, L. PATTARONI, D. JOYE, « Écologie : litanie du futur ou pouvoir négligé ? », *EspacesTemps.net*, 2014, <http://www.espacestemp.net/articles/ecologie-litanie-du-futur-ou-pouvoir-neglige/>.

une situation de confort⁴. Une telle approche pragmatique des concepts de développement et de ville durables, concepts totalisants et performatifs⁵, peut ainsi servir deux objectifs antagoniques. Ce mouvement de reprise des expériences, bien souvent impulsé par la critique, peut en effet favoriser l'émancipation, vis-à-vis des dispositifs techniques par exemple. Mais ce mouvement peut aussi, paradoxalement, conduire à affûter le « cadre qui détermine aussi bien les orientations politiques légitimes que les justifications ordinaires »⁶. Face à la critique, la grammaire⁷ du développement durable est alors en mesure de s'actualiser et d'élaborer une nouvelle histoire pour se survivre à elle-même (« transition énergétique », « croissance verte »⁸, etc.).

4. Voir le chapitre 10, dans le même ouvrage : « Le “Bâtiment économe” : utopie technicienne et “résistance” des usages », de Christophe Beslay, Romain Gournet et Marie-Christine Zelem.

5. Pour une discussion sur le statut des termes de « développement durable » et « ville durable » (notion, concept, catégorie de la pratique, etc.), voir : V. BÉAL, M. GAUTHIER et G. PINSON, introduction de *Le Développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Étienne, Éditions de l'Université de Saint-Étienne, 2011, p. 21. ; D. PESTRE, « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures, Sciences et Sociétés*, 2011/1, vol. 19, pp. 31-39. ; E. ZACCAÏ, *Le Développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bern-Bruxelles, Peter Lang, 2002.

6. C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34(4), 1993, pp. 495-524.

7. « Une grammaire est ce qui permet aux membres d'une communauté de juger correctement, c'est-à-dire de lier correctement à des discontinuités survenant dans le monde (corps, objets, matériaux, gestes, paroles...) des descriptions et d'éprouver vis-à-vis de certaines de ces descriptions un sentiment d'évidence », C. LEMIEUX, *Le Devoir et la grâce*, Paris, Economica, coll. Études Sociologiques, 2009, pp. 21-23.

8. Rio+20 a été de ce point de vue un exercice mondial de réélaboration de cette grammaire autour de la *green economy*.

La première partie du texte est consacrée à cet enjeu pragmatique de captation et d'interprétation des expériences, que se disputent les acteurs lorsqu'ils réalisent un travail critique ou, au contraire, défendent la grammaire du développement durable, même si, dans la pratique, ces polarités sont souvent mises en œuvre alternativement par les mêmes personnes. Le développement durable est en effet concurrencé par d'autres modèles sociétaux – sécuritaires par exemple – et scientifiques, comme lorsque des promesses de découvertes et d'innovations sont supposées écarter les dangers (biotechnologies, nanotechnologies, géoingénieries, etc.)⁹. Face à ces menaces, un chercheur peut donc soutenir le développement durable en tant qu'avancée représentant un appui pour dénoncer, ou limiter, le modèle productiviste. Mais ce même chercheur peut, dans d'autres enceintes, critiquer l'emprise démesurée des « lobbies économiques » dans la mise en œuvre de la durabilité. Pour saisir les termes de cette dispute, nous nous appuierons d'abord sur une sociologie de la justification, qui interroge l'opposition idéal-typique entre grammaire et critique (ou entre institution et individu¹⁰). Nous nous intéresserons plus particulièrement au sens que prend l'accord dans un tel modèle, en posant la question suivante : la convergence entre une grammaire du développement durable et ses critiques, se concluant par exemple par l'amélioration de dispositifs de concertation,

9. Voir F. CHATEAURAYNAUD (dir.), *Chimères nanobiotechnologiques et post-humanité*, rapport ANR PNANO, GSPR, décembre 2012.

10. Cette seconde opposition, développée par Luc Boltanski depuis *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action* (Paris, Métailié, 1990), jusqu'à *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* (Paris, Gallimard, coll. NRF Essais, 2009) confirme que, sur le fond, la sociologie de la justification considère moins des collectifs que des personnes confrontées à des grandeurs morales.

constitue-t-elle la fin d'un mouvement, un aboutissement de la critique ?

Pour avancer sur cette question, nous allons adopter dans un second temps une autre démarche fondée sur deux postulats. Le premier souligne le caractère exemplaire de la durabilité pour comprendre le sens des mouvements de la critique dans la période récente. Les entités mises en jeu par le développement durable ont en effet pour caractéristique d'être incommensurables. Qu'il s'agisse de l'économique, du social et de l'environnemental, de l'intime et du planétaire, du sensible et du systémique, des populations et des générations futures, etc., ces entités ne peuvent relever d'un simple principe de justice, même si celui-ci repose sur l'articulation, le compromis ou l'équilibre. Les logiques d'action qui les animent ne sont pas comparables¹¹. Le deuxième postulat explicite la place et le sens que l'on peut donner à la critique. S'il est vrai que toute société démocratique se reconnaît par le fait que la critique puisse s'y exercer, le sens d'une approche sociologique des critiques du développement durable mérite alors d'être précisé. Elle peut se fixer notamment pour objectif de produire des moyens descriptifs et interprétatifs, afin de donner des prises aux auteurs-acteurs de ce travail critique. C'est du moins le choix que nous faisons ici. Prendre au sérieux ces deux postulats astreint donc à ne pas s'en tenir aux éléments issus d'une sociologie morale de la justification, qui raisonne en termes de justice, et où l'accord représente une fin en soi¹². Nous utilisons

11. Sont mises en cause ici les entreprises de « commensurabilité forte » qui réduisent les valeurs en une simple unité monétaire.

12. On retrouve cette finalité de l'accord dans d'autres approches morales, comme celle d'Amartya Sen, même si la préservation de la liberté de l'individu est centrale pour cet auteur, alors que Luc Boltanski s'intéresse plus à la fondation des ordres institutionnels.

une autre approche pragmatique, plus ouverte, laissant une place plus grande aux forces et aux conflits qui traversent la mise en œuvre du développement durable en général et la ville durable en particulier. S'inspirant des fondateurs du pragmatisme américain, cette manière de travailler la trajectoire des causes et des processus est aussi assez proche de celle développée par Francis Chateauraynaud¹³ qui pointe les insuffisances descriptives et interprétatives de la sociologie morale, en prenant ouvertement pour objet la portée des entreprises critiques. Dans cette contribution, il s'agit surtout de donner un sens aux efforts déployés par la critique pour réinstaurer de la symétrie là où des situations ou des dispositifs sont soumis à l'injonction du développement durable.

La dernière partie tire quelques enseignements de cette démarche quant à l'interprétation des évolutions du développement et de la ville durables. Les forces d'emprise du développement durable et celles des opérations critiques, qui visent une resymétrisation du rapport de force, sont structurées de manière inverse. D'une part, les premières présentent une axiologie de la durabilité homogène et cohérente, mais sont obligées de faire constamment appel à des appuis argumentatifs différenciés, parfois contradictoires, pour parvenir à répondre et à intégrer la diversité des critiques qui leur sont faites. Ce décalage entre une doctrine homogène et des appuis hétérogènes ou contradictoires en situation, fragilise l'emprise du développement durable sur les expériences et les pratiques concrètes qui fondent les critiques des individus et des collectifs,

13. « Plutôt qu'une défiance à l'égard de toute forme d'objectivation cartographique, l'entrée par les trajectoires rend compatible l'appréhension des champs de forces dans lesquels opèrent les acteurs et la compréhension du sens qu'ils attribuent à leurs actions » ; F. CHATEAURAYNAUD, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Pétra, 2011, p. 42.

mais il réduit aussi sa capacité à anticiper ces pratiques critiques. D'autre part, les forces critiques envers le développement durable s'exercent dans des situations et à travers des pratiques diverses, mais elles possèdent un horizon commun favorisant l'élaboration d'une écologie des pratiques alternative qui résiste à l'emprise du développement durable sur les expériences des individus et des collectifs¹⁴.

1. Capter les expériences : l'enjeu pragmatique du développement et de la ville durables

« Au secours ! La planète se meurt »¹⁵ ; « Peut-on encore sauver l'humanité ? »¹⁶ ; « La ville, nouvel écosystème du XXI^e siècle »¹⁷ ; « Construire un imaginaire urbain post-carbone » ; « Un idéal de solidarité énergétique »¹⁸ ; « La ville de nos rêves »¹⁹ ; « Éduquer les jeunes pour construire un avenir durable »²⁰ ; « Co-construire la ville de demain par la mobilisation de tous les acteurs »²¹ ; « Ambassadeurs du développement

14. Voir, dans le même ouvrage, le chapitre 12 : « Des milieux en résistance à la gouvernementalité écologique. Le cas de Can Masdeu » des membres du Groupe de Recherche Action (GRAC, Lyon) et du Col·lectiu per a la Recerca Social i Autònoma (COPSAT, Barcelone).

15. « Au secours ! La planète se meurt et mon boss s'en fout », livre en autoédition de J.-S. TRUDEL, <http://www.jeansebastientrudel.com/2012/11/livre-BNQ21000.html>.

16. K. MATSUURA, Directeur général de L'UNESCO, *Le Figaro*, 29 janvier 2008.

17. Comité de prospective du Comité 21, *rapport 2011-2012*, en ligne : <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2012/rapport-la-ville-nouvel-ecosysteme-du-21eme-siecle-06-04-12.pdf>.

18. Publicité Eiffage.

19. *Terra éco*, « Nos villes en 2050 », hors-série, octobre-novembre 2012.

20. *Magazine Ademe et vous*, « L'Éducation environnementale », dossier n° 47, <http://ademe-et-vous.ademe.fr/sites/default/files/magazine/dossier/dossier-n47.pdf>.

21. Publicité EDF.

durable »²² ; « Vers une économie verte et équitable »²³ ; « L'innovation, moteur de l'économie verte »²⁴.

De quel monde nous parle-t-on ? Une terre à sauver. L'urgence d'agir. Des logiques implacables. Une responsabilité partagée, qu'il s'agisse d'un maire désirant réaliser un éco-quartier sur sa commune, d'un équipementier vantant les qualités d'une nouvelle éco-technique, de parents éduquant leurs enfants (ou l'inverse) au tri des déchets domestiques²⁵, etc. Ces injonctions peuvent être considérées comme relevant avant tout de modèles de légitimité qui guident les différents acteurs pour justifier leur action. Cette montée en généralité semble en effet prendre appui sur des modèles de justification privilégiés. S'inspirant du travail pionnier de Rémi Barbier²⁶, Claudette Lafaye et Laurent Thevenot interrogent la pertinence d'une « grandeur verte » comme modèle de justification :

Nous envisageons d'abord la possibilité que la nature soit modelée dans différents ordres de justifications légitimes déjà éprouvés. Ce mouvement démontre la prégnance de ces ordres en même temps que leur ouverture dynamique, l'absorption de

22. Réseau des ambassadeurs du développement durable mis en place par le Centre de Ressources du Développement Durable (CERDD), <http://www.cerdd.org/-Reseau-des-Ambassadeurs-du,495->.

23. Comité Interministériel pour le Développement Durable, intitulé du rapport sur la *Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013*, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sndd_2010-2013.pdf.

24. Intitulé du discours de Delphine Batho à la conférence Cleantech Open France, programme français d'identification et d'accompagnement des startups Cleantech, 3 juin 2013, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cleantech-Open-France-l-innovation.html>.

25. L'image d'enfants remettant leurs parents dans le droit chemin est utilisée de manière récurrente. Elle participe aussi en effet d'un récit du développement durable qui vise à « répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ».

26. R. BARBIER, *Une cité de l'écologie*, mémoire de DEA, EHESS, 1992.

nouvelles ressources s'effectuant au prix d'une qualification de l'environnement dans des figures du bien commun constituées de longue date. Cependant, certaines argumentations et certains types de preuve et d'épreuve suggèrent un mouvement différent. La mise en valeur de la nature s'oriente alors vers la création d'un nouvel ordre de grandeur, une grandeur écologique répondant aux mêmes exigences que les précédentes. L'intérêt pour les formes d'invocation de la nature est encore aiguisé par un troisième type d'élaboration qui implique une remise en cause radicale de la grammaire politique et morale commune aux différentes formes de justifications examinées antérieurement²⁷.

Ce questionnement sur la solidité d'un ordre de « justification écologique » est essentiel si l'on fait l'hypothèse que la dimension hégémonique prise par les institutions en charge de la ville et de l'environnement s'appuie de plus en plus sur leur capacité à reprendre à leur compte les expériences des individus par une démarche pragmatique. Il semble en effet que cette hégémonie ne puisse se reproduire qu'au travers des dispositifs de gouvernance réinterprétant et justifiant constamment en termes de durabilité les sens multiples que les personnes et les groupes donnent à leur vie

27. C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34(4), 1993, pp. 495-524. Cet article a donné lieu à différents commentaires et analyses, notamment : B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in *Écologie politique* n° 13, 1995, pp. 5-27 ; O. GODARD, « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, économie, société*, 3/2004, vol. 6, pp. 303-330 ; C. CLAEYS-MEKDADE, *Le Lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, Bruxelles, Peter Lang, P.I.E., 2003 ; B. ZUINDEAU, « La "Durabilité" : essai de positionnement épistémologique du concept », in B. ZUINDEAU (dir.), *Développement durable et Territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.

quotidienne²⁸. Le pluralisme des pratiques et des modes de vie mobilise un dédale de valeurs et convoque une profusion de répertoires critiques, d'où l'intérêt d'une sociologie pragmatiste – comme celle qui s'inspire des œuvres de William James²⁹ et de John Dewey³⁰. Cette sociologie considère que la signification des phénomènes sociaux provient d'abord des expériences vécues par les individus, que ces expériences et leur interprétation servent d'appuis à la critique ou permettent au contraire de conforter une grammaire du développement durable visant à désamorcer la critique.

Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont proposé une typologie de modèles de justification³¹ formalisant différentes manières de légitimer une position et d'adopter l'action qui convient³². Les acteurs doivent en effet régulièrement rendre des comptes, tant la grammaire du développement durable impose des formes d'évaluation contre lesquelles la critique doit se défendre (« Où mène la critique pour la critique ? », « Comment peut-on aller contre ce qui représente déjà une avancée par rapport aux anciens modèles productiviste ou consumériste ? », etc.). La critique se définit donc à partir de cette grammaire du développement durable, puisqu'elle tente de la déstabiliser. Lorsque les acteurs remettant en cause le développement

28. J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n° 147, décembre 2011, pp. 57-75.

29. W. JAMES, *Philosophie de l'expérience : un univers pluraliste*, coll. Les empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 2007 ; D. LAPOUJADE, *Empirisme et pragmatisme*, PUF, 1997.

30. J. DEWEY, « La Réalité comme expérience », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 9, 2005, <http://traces.revues.org/204>.

31. L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

32. L. THÉVENOT, « L'Action qui convient », *Raisons Pratiques*, n° 1, EHESS, 1990.

durable parviennent à mettre à l'épreuve les dispositifs, par exemple en révélant l'effet pervers d'une solution supposée « durable » (marché du carbone, éco-techniques, etc.), ils doivent adopter les formes imposées par la grammaire elle-même, qui organise les modalités de l'épreuve³³. Cette dernière peut éventuellement conduire à un accord destiné à stabiliser une situation nouvelle, actualisant ainsi la grammaire existante.

Pour le développement durable de manière générale, et la ville durable en particulier, qui se nourrit de « bonnes pratiques », le pluralisme des expériences est donc un problème à résoudre, et l'interprétation de ces expériences devient une nécessité. Dans l'acception morale du pragmatisme, les acteurs reconnaissent la légitimité de leur différence de jugement³⁴, la discorde n'étant que « le moyen dont la concorde est le but »³⁵. L'épreuve est donc orientée par une perspective d'accord, lui-même fondé sur cette reconnaissance mutuelle qui le rend possible. Cet outil interprétatif des expériences qu'est le pragmatisme, se heurte cependant à l'irréductibilité de ces expériences à la

33. Les épreuves ont en général « déjà fait l'objet d'un travail de mise en forme, de stabilisation au moyen de procédures ou de règles, et au moins d'une ébauche d'institutionnalisation qui leur confère un caractère d'objectivité », facilitant le travail de montée en généralité et « rendant possible la mise en partage de l'indignation », L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *De la justification...*, *op. cit.*, p. 589.

34. La possibilité d'un accord repose sur le « sens moral » des individus qui les conduisent à reconnaître d'une part, l'identité commune des êtres humains avec qui l'accord doit se faire et d'autre part, un principe de grandeur commun autour duquel les uns et les autres vont se mesurer en établissant des équivalences et des ordres entre eux. Voir : L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *ibid.*, p. 100.

35. I. JOSEPH, « Le Regret et l'excuse », in J.-L. MARIE, P. DUJARDIN, R. BALME (dir.), *L'Ordinaire. Modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 97-117.

morale – par exemple lorsque l’habitant d’un écoquartier s’interroge sur la nécessité de participer à la préservation de la biodiversité lorsque les « bestioles » s’infiltrent dans son appartement en raison de la végétation prévue par le concepteur et installée par le bailleur³⁶. Face à la pureté des grammaires de la durabilité (biodiversité, écosystème, équilibre, etc.), l’expérience de l’irréductibilité des milieux par les acteurs peut structurer les argumentations³⁷ comme les opportunités³⁸, d’un côté pour ceux qui portent le développement durable et, de l’autre, pour ses critiques.

Pour caractériser ce mouvement critique, nous avons retenu cinq catégories d’appuis critiques, qui mettent en cause la légitimité du développement et de la ville

36. V. RENAULD, « L’Habitat écologique à l’épreuve de son public. Le cas d’un bâtiment Basse Consommation à Grenoble (France) », *Espaces-Temps.net*, <http://www.espacestems.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>.

37. F. CHATEAURAYNAUD, *Argumenter dans un champ de forces...*, *op. cit.*, p. 81 et suivantes.

38. Peter K. Eisinger propose en 1973 de regrouper sous l’appellation de « structure des opportunités politiques » l’ensemble des éléments de l’environnement et du contexte politiques exerçant une influence positive ou négative sur l’engagement dans une protestation collective ; P. K. EISINGER, « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67(1), 1973, pp. 11-12 ; cité par L. MATHIEU qui discute ce concept dans l’article « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l’analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002/1, vol. 52, pp. 75-100. Pour Isaac Joseph, l’« opportunisme méthodique » consiste plus simplement à « exploiter les ressources de la place, de s’arranger des occasions qui se présentent », in I. JOSEPH, « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, n° 65, 1997, p. 134. « L’essence se manifeste [selon lui en effet], non dans l’apparence, mais dans l’occasion. C’est pourquoi le mode de l’événement c’est le “problématique” et le problématisant » ; I. JOSEPH, *Le Passant considérable. Essai sur la dispersion de l’espace public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984, p. 54).

durables³⁹. La distinction de ces appuis critiques évite une approche en termes de postures⁴⁰ ou de courants⁴¹, afin de montrer comment ces différents appuis peuvent être portés par les mêmes personnes et, surtout, relever d'un même phénomène critique, bien que multiforme :

– Un développement insoutenable : dénonciation de la prépondérance du terme développement sur celui de durable.

– Une durabilité techniciste : mise en cause de la conception techniciste sur laquelle reposent par exemple, les projets urbains et architecturaux « durables ».

– Une démocratie par les instruments : critique de la dimension procédurale des dispositifs de développement durable supposés capables de renouveler la démocratie.

– Une gouvernementalisation des conduites : attaque du développement durable comme instrument d'auto-contrôle, de surveillance et d'orientation de conduites qui relevaient jusque-là de différences culturelles ou du domaine privé.

– Une valeur verte : remise en cause de l'omniprésence de la nature dans les justifications données par les acteurs qui portent les démarches de développement durable.

39. Cette typologie des appuis critiques, rappelée dans l'introduction générale de l'ouvrage, concerne uniquement les mises en cause du développement durable. Il ne s'agit pas d'une cartographie des courants de l'écologie politique, de la critique environnementale ou des nouvelles pensées critiques.

40. V. BÉAL, M. GAUTHIER, G. PINSON, *Le Développement durable changera-t-il la ville ?...*, *op. cit.*, p. 21.

41. B. VILLALBA, « Développement durable et mobilisations collectives », in B. ZUINDEAU, *Développement durable et territoire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, pp. 433-444.

Popularisée par la notion de « *greenwashing* », elle est susceptible de s'appliquer sur toute action publique ou privée.

Sur cette base, il est possible de mettre en évidence quatre moments particuliers du mouvement critique, caractérisés dans un premier temps, en termes de sociologie morale : la grammaire, la critique, l'épreuve et l'accord. Ces moments de justice relèvent moins de périodes successives que de moments cinétiques, comportant une certaine part du mouvement critique.

Dans ce modèle (voir ci-contre), qui repose sur un idéal de symétrie⁴², les trajectoires sont tendues vers l'accord final. Cet accord clôt l'épreuve en stabilisant un nouvel état. Selon les appuis utilisés par la critique, ce nouvel état montre des évolutions plus ou moins sensibles par rapport à la configuration discursive précédente, les critiques ayant conduit ou non à un déplacement des registres de justification. Par exemple, une nouvelle campagne de communication aura à prendre en compte les comportements de défiance constatés dans la population vis-à-vis de dispositifs de concertation environnementaux ; des entreprises devront intégrer de manière renforcée les sciences humaines pour élaborer des équipements techniques ; les mécanismes d'attribution des crédits carbone seront révisés ; ou encore, de nouveaux dispositifs participatifs, plus ouverts aux voix minoritaires, seront expérimentés.

42. La sociologie pragmatique se caractérise par une approche symétrique des acteurs et des valeurs qu'ils défendent, réfutant *a priori* toute hiérarchisation. C'est un autre type de symétrie que nous évoquons ici. Une épreuve est en effet considérée comme légitime lorsqu'elle permet de mettre en évidence des équivalences et des forces de même nature. La notion d'épreuve allie des « exigences de justice et des rapports de forces » mais « l'épreuve de grandeur n'est valide que si elle met en jeu des forces de même nature » ; L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, pp. 73-74.

1 : Les figures morales de la critique du développement et de la ville durables (idéal de symétrie)

Appuis critiques	1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernmentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une grandeur verte ?
Moments de justice	Durabilité, générations futures	Éco-techniques	Autocontrôle	Gouvernance	Invocation de la nature
A. Grammaire (opérations de confirmation ⁽¹⁾)	Soutenabilité, risques systémiques	Être social et sensible	Libertés individuelles	Accès à la décision	<i>Greenwashing</i>
B. Critique (effort de qualification ⁽²⁾)	Catastrophes, problèmes sanitaires et environnementaux	Effet rebond, échecs techniques et commerciaux	Refus du tri des déchets, etc.	Conflits, mobilisations	Boycott, actions de groupe, etc.
C. Épreuve (mise en justice de l'indignation)	Meilleure régulation par le marché ⁽³⁾ , croissance verte, agro-écologie ⁽⁴⁾	Élargissement des disciplines scientifiques mobilisées, ville garantie ⁽⁵⁾	Meilleure communication, éco-citoyenneté, consomm'acteur	Nouveaux dispositifs participatifs, institutionnalisation de la critique	Évolution de la normalisation, création de nouveaux labels ⁽⁶⁾
D. Accord (nouvelle grammaire stabilisatrice)	← Mouvement critique				

Légende du tableau 1

[1] Les dispositifs de confirmation sont destinés à prévenir la critique en confirmant ce qui est vraiment, alors que l'expérience quotidienne aurait pu conduire à une autre interprétation, critique, du monde. C'est d'abord à cette tâche que concourent les institutions (cf. : L. BOLTANSKI, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais, 2009, p. 113).

[2] Les individus sont équipés de manière inégale pour affronter les situations, ce qui les oblige à un travail critique de qualification et de catégorisation pour s'ajuster, se coordonner, réaliser un accord justifiable compte tenu à la fois des conventions et de la situation. Ce travail de qualification consiste à fixer des types et apposer des valeurs aux expériences vécues par les individus et les groupes. Il y a une concurrence entre les institutions et les individus et les groupes qui font l'expérience quotidienne du monde pour réaliser ce travail de qualification. Il permet en effet de mettre en relation un état de choses contextuel (vécu lors d'une expérience de tourisme équitable par exemple) et une forme symbolique plus générale (l'équilibre entre les trois piliers du développement durable). Cf. : *id.*, p. 108.

[3] CEEweb for Biodiversity, *Critical Review of Biodiversity Offset Track Record. For the Purposes of IEEP in their Review of "Policy Options for a potential EU No Net Loss Initiative"*, 2011, http://www.ceeweb.org/wp-content/uploads/2011/12/Critical-review-of-biodiversity-offsets_for-IEEP_Final.pdf.

[4] G. KASTLER, « L'Agro-écologie transformée en cheval de Troie de l'industrie », *Reporterre*, juillet 2013 ; article publié initialement dans le n° 93 de la revue *Nature et Progrès*, <http://www.reporterre.net/spip.php?article4551>.

[5] M. BREVIGLIERI, « Une brèche critique dans la "ville garantie" ? Espaces intercalaires et architectures d'usage », in E. COGATO, L. PATTARONI, M. S. PIRAUD et B. TIRONE-CHABERT (dir.), *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes/Genève*, Genève, Métis Presse, 2013, pp. 213-236.

[6] L. HÉLAND, « De la conception à l'appropriation des outils et méthodes pour quartiers durables par les professionnels et les usagers », *Lettre d'information Ramau*, articles scientifiques, n° 26, mai 2014, <http://www.ramau.archi.fr/spip.php?article838>.

Cependant, si l'on interprète ces situations en termes de justice, le mouvement, qui va de la grammaire initiale jusqu'à l'accord, produit des effets différenciés sur les acteurs. Pour la critique, l'accord constitue une fin. Il représente d'abord l'issue du travail critique cristallisé dans l'épreuve. En revanche, l'accord prend un sens bien différent pour les acteurs s'engageant dans l'épreuve pour renforcer la grammaire du développement durable. Cet accord représente essentiellement pour eux le cadre qui va structurer les épreuves suivantes. L'approche pragmatique en termes de justice que nous venons d'exposer met en effet en évidence deux interprétations différentes induites par le mouvement critique :

– Lorsqu'il s'agit de défendre la grammaire en cours du développement durable, la trajectoire part de la grammaire initiale jusqu'à l'accord, dont le but essentiel est de poser les bases d'une nouvelle grammaire, susceptible de résister aux critiques futures. *In fine*, cette trajectoire est donc ici envisagée en termes de projet grammatical performatif des épreuves à venir.

– Lorsque l'on porte la critique, la trajectoire doit mener, au mieux, à un accord entendu comme compromis final. Cet accord, aboutissement du mouvement critique, est donc envisagé par les acteurs critiques comme une forme de reconnaissance, dans laquelle doivent idéalement figurer les réponses aux problèmes dénoncés.

L'analyse en termes de sociologie morale renseigne donc bien sur l'enjeu structurant de l'accord dans la stabilisation des nouvelles grammaires du développement durable, qui vont fixer les situations critiques ultérieures (nouvelle certification, nouveau dispositif participatif, etc.). Ce faisant, on interprète le sens attribué à l'accord par les acteurs critiques, comme la fin d'un cycle, comme une clôture, même

temporaire, de la dispute⁴³, sans chercher à le saisir dans une portée plus longue. Comment interpréter les trajectoires critiques du développement durable de manière à intégrer l'accord dans des processus plus larges et plus longs ?

2. Face à l'impossible épreuve de justice, comment aller au-delà de l'accord ?

Une approche en termes de justice suppose la reconnaissance d'un monde commun dans lequel les entités sont comparables et leur place justifiable. Le développement durable tente précisément d'étayer une commensurabilité entre trois sphères : l'économie, l'environnement et le social. Alors que le *benchmarking*, les indicateurs et l'ensemble des écolabels reposent sur le postulat de cette « commensurabilité forte », les entités issues de ces trois sphères sont-elles pour autant comparables ? Leur mise en équivalence semble plutôt relever d'une chimère rationaliste faisant fi de la pluralité des sens, des êtres et des forces qui sont à l'œuvre⁴⁴. Ce sont pourtant ces forces dont on doit prendre la mesure pour répondre aux défis écologiques, à moins de s'en remettre à un « despotisme éclairé » qui serait le seul à même de faire face à la catastrophe annoncée⁴⁵. Mais, là encore, la crédibilité de cet ordre expert repose sur la défiance. Il réduit dans le même mouvement l'espace des possibles et celui de la pensée.

43. Nous reviendrons sur cette difficulté pour la sociologie morale à répondre à ce problème qu'elle soulève pourtant : « La satisfaction de la critique est un danger pour la critique elle-même qui tarde alors à remettre le monde à l'épreuve » ; L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, *Le Nouvel esprit...*, *op. cit.*, p. 368.

44. C'est cette cécité qui a conduit à l'apparition d'une liste des « oubliés » du développement durable (culture, gouvernance, santé, communication, genre, sociétal, etc.).

45. Cf. D. BOURG, K. WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Le Seuil, 2010.

Si l'on considère que, premièrement, l'exercice de la critique représente un moyen légitime dans toute société démocratique, et que, deuxièmement, les entités mises en jeu par le développement durable sont incommensurables et ne peuvent relever d'un unique principe de justice⁴⁶, alors une sociologie morale, qui repose sur un idéal de symétrie et raisonne en termes de grammaires et de justice, ne suffit plus. Un exemple : la sociologie pragmatique des mobilisations sur l'environnement s'intéresse le plus souvent aux conflits d'aménagement et aux collectifs qui font irruption sur la scène publique au nom de la nature pour critiquer des institutions ou des pouvoirs économiques accusés au mieux d'indifférence vis-à-vis du bien commun. Dans les éco-quartiers, la ville durable est éprouvée au quotidien par des publics ordinaires et ce sont les institutions qui s'appuient sur des justifications environnementales pour tenter de réguler les comportements des habitants jugés inconséquents⁴⁷. On assiste donc à une inversion de « l'articulation souvent délicate entre cause politique et politique des causes » qui caractérise la dynamique des mobilisations environnementales⁴⁸. Il nous faut une sociologie des forces de la critique

46. L'approche morale en termes de justice de Luc Boltanski et Laurent Thévenot suppose un idéal d'égalité qui repose d'une part sur la commune humanité (égalité fondamentale entre membres) et sur la commune dignité (droit également partagé entre les membres à pouvoir prétendre à un statut supérieur). Deux principes travaillés en situation à l'aide de l'axiomatique des « cités ». Voir aussi : C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, n° 34(4), 1993, pp. 495-524 ; B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in *Écologie politique*, n° 13, 1995, pp. 5-27.

47. J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves... », *op. cit.*, p. 57.

48. Y. BARTHE, « Cause politique et "politique des causes". La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, 3/2010, n° 91, pp. 77-102

du développement et de la ville durables, qui ne limite pas l'épreuve aux exigences de justice et à l'aboutissement d'un accord, mais qui prend acte du fait que ces exigences sont le plus souvent accompagnées de rapports de forces et de conflits. Les acteurs construisent en effet des prises différenciées et mettent en jeu une panoplie de figures conflictuelles plus étendues que la confrontation des arguments. Par ailleurs, cette sociologie des forces doit non seulement permettre d'anticiper les représentations futures du développement durable, mais aussi donner des outils interprétatifs aux auteurs-acteurs du travail critique qui font évoluer ces représentations.

L'ambition d'interpréter les mouvements critiques qui traversent le développement et la ville durables en termes de forces implique d'adopter un postulat d'asymétrie, considérant que les situations dans lesquelles les acteurs sont égaux devant l'épreuve sont rares voire inexistantes. Même si le chercheur s'intéresse de manière symétrique aux acteurs et à leurs constructions, il postule que les épreuves dans lesquelles ils sont plongés procèdent de relations asymétriques⁴⁹ et mettent en jeu des entités qui ne sont pas *a priori* commensurables. Une telle conception ne nie pas que les uns et les autres puissent justifier leurs intentions ou leurs actions, mais elle inscrit ces démarches de justification dans un ensemble plus large qui interroge notamment les situations dans lesquelles ces justifications prennent corps. Le chercheur doit ainsi mettre en évidence les contraintes pragmatiques qui permettent de repérer qui doit se justifier, en référence à quelles valeurs ou normes et avec quels instruments, ou encore à quel moment et en quoi cette injonction devient utile, incontournable, ou ne fait que traduire des rapports de pouvoir.

49. F. CHATEAURAYNAUD, *Les Asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, document de travail du Groupe de sociologie pragmatique et réflexive (GSPR), 2006, <http://gspr.ehess.free.fr/documents/FC-asymetries-de-prises-2006.pdf>.

La critique se définit ici avant tout à partir des prises⁵⁰ qu'elle co-construit en relation avec l'environnement et visant à défaire l'emprise exercée par l'imposition jugée légitime, mais asymétrique⁵¹ du développement durable – au détriment d'autres approches écologiques par exemple – pour répondre aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le tableau ci-dessous propose de mettre en évidence les forces activées par les acteurs lors des trajectoires critiques qui mettent en cause le développement et la ville durables. Comme dans le tableau précédent, les moments de forces (a. à f.) s'inscrivent dans un mouvement de la critique cinétique plus que chronologique, les allers-retours et les tuilages étant fréquents. Cependant, ces moments sont animés par un but essentiel : rendre les situations moins asymétriques. Cet objectif de resymétrisation est le plus souvent implicite. Il peut s'exprimer de manière légitime au

50. C. BESSY, F. CHATEAURAYNAUD, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Pétra, 2014, pages 291 et suivantes (réédition augmentée d'une postface, de l'ouvrage paru en 1995 aux éditions Métailié). Le concept de prise défini par ces deux auteurs s'inscrit dans un débat plus large, initié par James Gibson, qui développait la notion d'*affordances*, offertes par un environnement et disponibles pour l'action, dans *The Ecological Approach to Visual Perception* (Boston, Houghton Mifflin, 1979). Plus récemment, Tim Ingold évoque une « écologie de la sensation » relevant d'une relation à l'environnement « à la fois pré-objective et pré-éthique », qui « repose sur des aptitudes à la perception qui émergent, pour chaque être, à travers un processus de développement dans un environnement historique particulier », in T. INGOLD, « Culture, nature et environnement », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 22, 2012, pp. 169-187, <http://traces.revues.org/5470>.

51. L'entrepreneur « a pour vocation de placer les autres sous son emprise et d'obtenir d'eux des choses qu'ils ne produiraient pas en dehors de la relation : de l'amour, du travail, de l'obéissance, de l'adhésion, du sacrifice. On peut le définir comme celui qui incarne, pour une certaine durée, aux yeux d'un certain nombre de personnes ou d'entités, l'impératif de justification » ; F. CHATEAURAYNAUD, *Les Relations d'emprise. Une pragmatique des asymétries de prises*, EHESS, document de travail, version du 10 mai 1999, p. 21.

moment des épreuves lorsque les acteurs, par leur travail critique, réussissent à exposer leur cause⁵². Cet objectif de resymétrisation peut aussi s'imposer en dehors des contraintes de légitimité lorsque ces mêmes acteurs outrepassent les formats d'épreuve qui leur sont dévolus pour élaborer un autre espace de confrontation⁵³. Le tableau qui suit (voir page suivante) déploie ces différents moments de forces de la critique du développement durable, au prisme des cinq appuis critiques mis en évidence précédemment (développement insoutenable, durabilité techniciste, démocratie par les instruments, gouvernementalisation des conduites et valeur verte).

La définition de l'épreuve a évolué entre le modèle de justice, où il s'agit de limiter l'incertitude pour parvenir à un accord, et le modèle des forces, dans lequel résoudre l'épreuve ne suffit pas à supprimer l'asymétrie et met donc en évidence les limites de la critique légitime. Dans ce deuxième modèle, c'est donc moins la résolution de l'épreuve qui anime la critique, que le travail, ou plutôt le combat, visant à réduire l'asymétrie mise en évidence lors des épreuves (entre les acteurs, les pratiques, les valeurs, etc.)⁵⁴. On sort donc d'une *pragmatique de l'accord* pour poser les jalons d'une *pragmatique de la resymétrisation*. Cette dernière peut nous permettre, en effet, de comprendre le sens de la critique du développement et de la ville durables au-delà des figures du compromis ou de l'arrangement.

52. Par exemple : M. TIRONI, « Mettre l'écologie en mouvement. Les controverses aux origines du projet Vélib' », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 22, 2012, pp. 65-83, <http://traces.revues.org/5440>.

53. Par exemple : J. BOISSONADE et K. HACKENBERG, « La Nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*, mai 2011, en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/8935>.

54. Luc Boltanski constate à la fin de son ouvrage (*De la critique...*, *op. cit.*, p. 234) que les révoltes qui se manifestent aujourd'hui sont « le plus souvent, des révoltes contre les épreuves », mais n'en tire pas les conséquences méthodologiques, en restant dans le cadre général de la sociologie des épreuves dans laquelle ces dernières constituent le moment particulier et privilégié où « ce qui est » se révèle véritablement.

2 : Le champ de forces de la critique du développement et de la ville durables (postulat d'asymétrie)

Appuis critiques	1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernmentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une valeur verte ?
	<p>Réalisme anthropocentré (nécessité objective) Ex : « croissance verte », « agriculture raisonnée », etc.</p>	<p>Légitimation par la prédiction (promesse d'un bien-être vertueux) Ex : « principe d'innovation », <i>smartgrids</i>, etc.</p>	<p>Immixtion par la responsabilisation (engendrement de l'intérêt général) Ex : « petits gestes », « consommateurs », « dispositifs par omission^[1] », etc.</p>	<p>Gouvernance par la concertation (démocratie participative) Ex : « acceptabilité sociale », etc.</p>	<p>Injonction par l'incommensurable (explication par réduction systémique^[2]) Ex : « La machine terre en danger »^[3], etc.</p>
Moments de forces	↓ Pratiques ↓				
	<p>Mise en évidence de l'insoutenable (dévoilement par réduction de l'incertitude) Ex : collisions entre intérêts économiques et dispositifs, etc.</p>	<p>Désajustements sociotechniques (enquête par la pratique) Ex : « difficultés de mise au point » des équipements, prise en charge technique allant contre prises de conscience</p>	<p>Contradictions entre normes et expériences (surgissement dans le for intérieur) Ex : expérience immédiate (quotidien, précarisation), etc</p>	<p>Différenciation des attachements (processus de socialisation des sujets) Ex : mondes, situations, rencontres, histoires singulières contre exigence publique</p>	<p>Transpositions du principe supérieur en biens situés (traductions concrètes) Ex : complexité du réel^[4] contre rationalisation (<i>benchmarking</i>, services écosystémiques), etc.</p>
← Mouvement critique					

Appuis critiques	1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernmentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une valeur verte ?	
	↓ Relations ↓					
Moments de forces	c. Processus de Médiations et de Visibilisations (diffusion et révélation de l'emprise)	Alertes portées par les réseaux Ex : lanceurs d'alerte ^[5] , associations écologistes, chercheurs ^[6] , réseaux professionnels, etc.	Échecs parmi les milieux d'usagers Ex. : effet rebond ^[7] , associations de consommateurs, etc.	Partage du trouble Ex. : discussions de voisinage, entraide, etc.	Désenchantement/mobilisation des participants Ex. : collectifs habitants, etc.	Discrédit de la part des publics Ex. : révélation <i>greenwashing</i> ^[8] , disqualification écoquartiers ^[9] , etc
	↓ Différends ↓					
← Mouvement critique	d. Épreuves (confrontation en situation asymétrique)	Affaires et/ou régulation (mises en justice) Ex. : marchés carbone, procédures (éco-emballages, HQE), ESS ^[10] , etc.	Détachement et/ou traduction (vis-à-vis de la technique) Ex. : « malfaçons » ^[11] , compteurs « intelligents », etc.	Distanciation et/ou pédagogie (vis-à-vis de la règle) Ex. : refus du tri des déchets, stationnement sauvage, etc	Arènes publiques et/ou changement Ex. : procéduralisation des conflits, etc.	Controverse et/ou confirmation (mises en cause) Ex. : évolution de la normalisation, création de nouveaux labels, etc.

Appuis critiques	1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernmentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une valeur verte ?
	↓ Déplacements ↓				
Moments de forces	e. Portée ou Contre-épreuve (élaboration de l'espace de confrontation)	Axiologique (ré-) Ex. : <i>repair cafés</i> ^[14] , « bricage » ^[15] , <i>slow movement</i> ^[16] , etc.	Souveraineté (auto-) Ex. : Autoconstruction, néo-ruralisme, « zone à défendre », etc.	Altérité (alter-) Ex. : <i>exif</i> , squats, contre-som-mets, etc	Communalité (Co-) Ex. : coopératives, Système d'Échange Local ^[17] , etc.
	↓ Fins ↓				
← Mouvement critique	f. Resymétrisations (horizon démocratique alternatif total)	Socialisation anthropologique (dépasser les artefacts techniques pour « être au monde » ^[18])	Subjectivation comme moyen d'émancipation (les sujets doivent être libres pour s'engager)	Démocratie comme écologie des pratiques (c'est la pratique qui doit révéler la démocratie à l'œuvre)	Écologie comme fait social (chaque fait doit incarner, dans toutes ses dimensions, une réponse à la question écologique)

Légende du tableau 2

[1] Les « dispositifs par omission » sont des dispositifs qui imposent une décroissance des usages par injonction morale (places de stationnement, vitesses limitées, etc.) ; J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves... », *op. cit.*

[2] J. W. FORRESTER, *Dynamique urbaine*, Paris, Economica, 1979.

[3] Futura environnement, « Observation de la Terre : l'espace au chevet de la planète », site internet, <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dossiers/d/developpement-durable-observation-terre-espace-chevet-planete-275/page/2/>.

[4] Au sens d'« objets chevelus » ; B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la “septième” Cité », in *Écologie politique*, n° 13, 1995, pp .5-27 (notamment pp. 25-27).

[5] F. CHATEAURAYNAUD, D. TORNY, *Les Sombres précurseurs : Une Sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 1999, réédité en 2013.

[6] S. TANGERMANN, « Biocarburants et sécurité alimentaire », *Économie rurale*, n° 300, juillet-août 2007, <http://economierurale.revues.org/2260>.

[7] L'« effet rebond » décrit le paradoxe suivant : l'introduction de technologies plus efficaces peut augmenter la consommation totale de l'énergie au lieu de la diminuer. C'est ce phénomène qui a été constaté dans plusieurs écoquartiers qui ont fait l'objet d'une étude sur leur consommation énergétique ; L. BRICE *et al.*, « Les Pratiques de consommation émergentes dans les quartiers durables consommations d'énergie et mobilité », *Cahier de recherche CREDOC*, n° 294, décembre 2012, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C294.pdf>.

[8] B. BINCTIN, « La Centrale biomasse de Pierrelatte, l'absurde projet inutile d'AREVA », *Reporterre*, 2014, <http://www.reporterre.net/spip.php?article5279>.

[9] P.-A. BARTHEL, « Faire la preuve de l'urbanisme durable : Les enjeux de la régénération de l'île de Nantes », *Vertigo*, vol. 9, n° 2, septembre 2009, <http://vertigo.revues.org/8699>.

[10] S. AUBOUARD, « Conditions de travail : l'économie sociale n'est pas un paradis », *L'Humanité*, 24 mars 2014.

[11] « Ce n'est pas l'écoquartier, mais l'écofiasco », *Le Parisien*, Actualité Limeil-Brevannes, 27 décembre 2012, disponible en ligne sur : <http://www.leparisien.fr/limeil-brevannes-94450/ce-n-est-pas-l-ecoquartier-mais-l-ecofiasco-27-12-2012-2436785.php>.

[12] Bien que situés et multiples, certains moments de force peuvent entrer en résonance plus ou moins directe avec des traditions théoriques de l'écologie politique. Par exemple, dans leur récusation « des trois présupposés fondamentaux de l'économie néoclassique : tout d'abord l'idée d'un équilibre atemporel du marché ; ensuite, l'indépendance des cycles économiques vis-à-vis de la nature ; enfin, l'indépendance de ces mêmes cycles par rapport aux autres dimensions de la société » ; Nicholas Georgescu-Roegen, cité par A. DIEMER, « Qu'est-ce que l'écologie politique ? », in A. DIEMER, C. FIGUIÈRE et M. PRADEL, *Écologie politique vs écologie industrielle*, 2013, Paris, Economica, pp. 11-64. « La modernisation économique exige que l'investissement ne serve plus à la croissance, mais à la décroissance de l'économie, c'est-à-dire au rétrécissement de la sphère régie par la rationalité économique au sens moderne », ; A. GORZ, *Capitalisme, socialisme, écologie*, 1991, Paris, Galilée, p. 93.

[13] Le *copyleft* est une méthode générale pour rendre libre un programme (ou toute autre œuvre) et obliger toutes les versions modifiées ou étendues de ce programme à être libres également <https://www.gnu.org/copyleft/copyleft.fr.html>.

[14] Les *Repair Cafés* sont organisés de manière éphémère pour « réparer ensemble ». L'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles et des experts sont présents sur place, <http://repair-cafe.org/fr/>.

[15] M. (de) CERTEAU, *L'Invention du quotidien, tome I : Arts de faire*, Paris, UGE, collection 10/18, 1980, p. 82. Voir aussi V. RENAULD, « L'Habitat écologique à l'épreuve de son public. Le cas d'un bâtiment Basse Consommation à Grenoble (France) », *EspacesTemps.net*, en ligne sur : <http://www.espacestems.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>.

[16] Le *Slow movement* propose de ralentir le rythme de vie, notamment urbaine. Il se décline en *slow food*, *slow cities*, *slow travel*, *slow money*, <http://www.slowmovement.com/>.

[17] Un système d'échange local (ou SEL) est un système d'échange de produits ou de services entre personnes vivant dans un même secteur géographique. Pour comptabiliser les échanges, le SEL crée sa propre monnaie, appelée unité d'échange, le plus souvent basée sur le temps (1 heure = 60 unités).

[18] On pense notamment ici au travail de Gilbert Simondon (*Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1958), ou de d'Ivan Illich avec la notion de « convivialité » (*La Convivialité*, Paris, Le Seuil, 1973), ou encore celui de Jacques Ellul : « Lorsque la technique entre dans tous les domaines et dans l'homme lui-même qui

devient pour elle-même un objet, la technique cesse d'être elle-même l'objet pour l'homme, elle devient sa propre substance, elle n'est plus posée en face de l'homme, mais s'intègre en lui et progressivement l'absorbe » ; J. ELLUL, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Armand Colin, p. 4.

3. Interpréter les resymétrisations : un enjeu pragmatique essentiel pour la critique du développement durable

Le premier modèle théorique utilisé (modèle des figures morales de la critique) nous a permis de passer d'une ontologie reposant sur des principes de responsabilité et de réalité à une sociologie valorisant des compétences critiques situées. Les acteurs, lorsqu'ils portent la critique ou au contraire défendent le développement durable, ne donnent pas en effet la même finalité aux trajectoires. Pour la critique, l'accord clôt l'épreuve et manifeste la reconnaissance d'une réussite de la critique. En revanche, pour ceux qui portent le développement durable, l'accord vise d'abord à amenuiser les forces d'un mouvement critique éventuel, il s'inscrit donc dans un projet d'emprise grammaticale ultérieure.

Qu'apporte donc le deuxième modèle, celui d'une *pragmatique de la resymétrisation* consacrée aux forces qui traversent le développement durable et ses critiques ? Au-delà de sa capacité à identifier les prises forgées par les acteurs avec leurs environnements, ce modèle permet de qualifier les forces d'emprise du développement durable et les forces critiques de resymétrisation :

– Les forces d'emprise du développement durable paraissent homogènes dans leur forme – un gouvernement axiologique *top down* – mais plurielles, voire contradictoires sur le fond. Défendre le développement durable

peut en effet conduire face à la critique du développement insoutenable, à invoquer une nécessité anthropocentrée – la survie des exploitations agricoles par exemple – et lorsqu’il s’agit de répondre à la critique d’une valeur verte duplice, faire appel à une injonction systémique incommensurable – écosystèmes, biodiversité, etc.

— Inversement, les forces critiques de resymétrisation, de l’initiative personnelle à la résistance collective, se caractérisent d’une part par leur pluralisme formel (*exit*, procédures juridiques, dénonciation publique, refus du tri des déchets, stationnement sauvage, *happenings*, création de nouveaux labels, etc.), différencié au gré des appuis critiques qu’elles utilisent ; mais semblent, d’autre part, homogènes sur le fond. Le modèle idéal qui se dégage est complexe et exigeant. Horizon démocratique et alternatif total, il nécessite en effet une socialisation et une émancipation qui se réalisent par une écologie pratique donnant une place centrale aux collectifs (eux-mêmes fondés sur une exigence de démocratie directe).

On a donc une structuration qui produit des effets inverses sur ceux qui portent la critique du développement durable et sur ceux exerçant une emprise au cours du processus. Ces derniers multiplient les motifs de durabilité, en réponse à la diversité des expériences invoquées par la critique. L’emprise axiologique du développement durable est supposée suffisamment forte pour cadrer l’épreuve et opérer la mise en formes et en formats⁵⁵, des nouvelles

55. Les mesures, méthodes experts, référentiels, standards, guides de « bonnes pratiques » et les principes du développement durable mis en place par de multiples institutions, relèvent d’un véritable « investissement de forme » ; L. THÉVENOT, « Les Investissements de forme », *Conventions économiques*, Paris, PUF, 1986, pp. 21-65. « La notion de format, [rend] compte d’une forme d’équivalence particulière : celle requise au sein d’une catégorie d’objets pour être « admis en société », c’est-à-dire faire reconnaître leur appartenance au monde commun. » ;

prises qui seraient issues de ces expériences, afin que les critiques peinent à s'en saisir. Cependant, si un gouvernement axiologique peut s'exercer sans trop d'encombres, il en va différemment d'une gouvernementalisation des expériences qui pourrait, seule, anticiper les prises de chacun d'entre nous. Les forces critiques se constituent en effet en défaisant la légitimité de cette tentative de gouvernementalisation d'expériences multiformes, à l'aide d'un travail situé de resymétrisation des relations, au travers de pratiques concrètes individuelles et collectives, résistances ordinaires ou alternatives singulières à l'emprise du développement et de la ville durables. Pour les entrepreneurs, l'aboutissement des trajectoires critiques est évalué sous une inquiétude particulière, celle de ne pouvoir gouverner la diversité des expériences. Pour les critiques, en revanche, le travail de resymétrisation est d'abord apprécié en ce qu'il met en œuvre des alternatives « expérimentées »⁵⁶, susceptibles de produire de nouvelles prises. Le rôle de ce travail de resymétrisation jamais achevé, et de l'écologie des pratiques qui l'incarne sont donc essentiels dans l'élaboration de « moments » émancipateurs⁵⁷.

Les deux versants « historiques » de l'approche pragmatiste en France, incarnés par ces deux modèles (justice et forces), n'ont donc pas les mêmes conséquences descriptives et interprétatives du mouvement critique. La sociologie morale de la critique du développement durable s'intéresse

R. BARBIER, *Le Monde du résidu. Pour une sociologie politique des objets*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paul Verlaine de Metz, pp. 48-53.

56. S. MADELRIEUX, « Expérencier », *Critique*, 2012/12, n° 787, pp. 1012-1013.

57. Dans leur contribution à ce même ouvrage, les membres du GRAC rappellent « que l'heure du commun ni n'avance ni ne recule, et que c'est toujours et pourquoi pas le moment ». F. DELIGNY et I. JOSEPH, « Le Croire et le Craindre », in F. DELIGNY, *Œuvres complètes*, Paris, L'Arachnéen, 2007. pp. 1087-1223.

à la construction en termes de justice d'une finalité grammaticale de l'accord et favorise ainsi son instrumentalisation au bénéfice d'un développement durable hégémonique. Le second modèle, celui exposant les prises de la critique du développement durable, prend acte du caractère incommensurable des entités censées être mise en justice par le développement durable (économique, social, environnemental, etc.) jusqu'à l'équilibre, l'articulation ou le compromis, et met plutôt l'accent sur la finalité critique des forces qui sont à l'œuvre pour resymétriser les situations. Il favorise donc son utilisation par la critique du développement durable.

Les expériences vécues par les individus et les collectifs représentent un enjeu essentiel pour ceux qui portent le développement durable, comme pour ceux qui le critiquent. À chaque fois qu'une de ces expériences est interprétée par les uns, les autres peinent à se l'approprier. Dans ce contexte, la sociologie pragmatique, dont la force principale est sa capacité à interpréter les expériences des individus et des collectifs, constitue un levier pour favoriser les critiques du développement durable et entretenir par-là la vitalité d'une société démocratique. Alors que la sociologie morale ne peut que mettre en évidence la reprise de la critique⁵⁸ dans une approche descendante qui décrit comment s'exerce le pouvoir des institutions, une sociologie pragmatique des forces peut aller plus loin en s'attaquant à la critique de cette reprise dans une approche ascendante qui renseigne l'effort produit par la critique pour remettre en cause ce pouvoir. Si la première nous a en effet permis d'avancer dans l'interprétation de ce qui est repris ou non de la critique – et peut permettre de mieux comprendre les formes qu'a pris le développement durable en

58. Cf. : *Le Nouvel esprit du capitalisme*, L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, Paris, Gallimard, 1999.

réponse aux critiques portées à l'encontre du développement⁵⁹ – la seconde devrait nous aider à saisir ce qui, de cette reprise par la durabilité, est critiqué, sur quels appuis, sous quelles formes et avec quels desseins. C'est ce que nous avons tenté dans ce texte afin de soumettre à la discussion quelques prémices théoriques. Bref, les difficultés sont à venir, mais l'enjeu est essentiel : la captation de nos expériences par le développement durable, engendrant un mode de gouvernement plus puissant encore, ou leur appropriation par la critique, favorisant par-là une démocratie vivante et l'émancipation des individus et des collectifs. Les orientations retenues par la recherche, privilégiant une *pragmatique de l'accord* attachée aux justifications morales du développement durable, ou une *pragmatique de la resymétrisation* s'intéressant aux forces critiques de réduction des asymétries de la durabilité, seront déterminantes quant au sens de sa contribution.

59. G. RIST, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.